



LES ENTRETIENS EURAFRICAINS

Séminaire de la plate-forme UE-Afrique(s) – Paris le 31 janvier 2019

COMPTE-RENDU :

LES MIGRATIONS AU CŒUR DE LA COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AFRIQUE

Claude FISCHER-HERZOG : directrice de ASCPE et animatrice des débats.

Intervenants invités :

Oumar BA : chercheur associé à Sciences Po Bordeaux « Les Afriques du monde », et professeur au CEDS (Centre d'études diplomatiques et stratégiques) à Paris.

Jean-Marie Cour : économiste et démographe.

Michel Foucher : géographe, ancien ambassadeur, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMHS)

Pierre Kamdem : professeur à l'Université de Poitiers, membre du laboratoire MIGRINTER.

Hervé Le Bras : directeur d'études à l'EHESS, auteur de « l'âge des migrations ».

Claude Fischer-Herzog remercie l'assemblée, ainsi que l'ensemble des intervenants présents.

Nous aurons l'occasion d'évoquer les migrations humaines au sens large, même si aujourd'hui, l'actualité peut être brûlante avec ce qui a été défini largement dans la presse comme « la crise des migrants » ; à cela, nous allons tenter de comprendre s'il y a vraiment une crise, sachant que les personnes qui migrent peuvent être tout aussi bien des réfugiés, des immigrés, que des êtres s'établissant parfois de façon ponctuelle. Nous allons essayer de clarifier ces situations, tout en cherchant à comprendre le coût économique que représentent les migrants pour les sociétés européennes, mais aussi l'apport qu'ils peuvent représenter pour ces mêmes sociétés.

Claude Fischer-Herzog précise que le thème des migrations sera au cœur du séminaire organisé par ASCPE- Les Entretiens Eurafriains, pendant 3 rencontres, ainsi que lors du festival de cinéma organisé par EurafriClap, au mois de juin 2019 au Studio des Ursulines de Paris.

Le thème du regard croisé sur les migrations sera particulièrement abordé, afin de comprendre comment elles sont vécues par l'ensemble des personnes concernées, tant du côté des migrants eux-mêmes, de leur pays d'origine, que du côté des pays accueillants, afin de pouvoir espérer écrire une histoire commune. La problématique qui est proposée dans ce séminaire est de mettre les migrations au cœur de la coopération internationale, et plus particulièrement au cœur des partenariats entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec l'Afrique Centrale.

Cette problématique a été défendue par Papa Fall lors de la conférence de Dakar, où Hervé Le Bras et Michel Foucher étaient également présents, et il a pu faire la remarquable démonstration que l'on pouvait

faire des migrations un enjeu de coopération réellement positif, en les mettant au cœur des partenariats socio-économiques pour les parties concernées.

Jean-Marie Cours axera plutôt son exposé sur le repeuplement au sein même de l'Afrique, aussi nous aurons des approches très diversifiées quant à la question des migrations.

Claude Fischer-Herzog donne la parole à Hervé Le Bras, afin qu'il nous offre une vision globale des migrations humaines à travers l'histoire :

Hervé Le Bras :

- Le programme que vous m'avez tracé est immense, aussi je ne dirai seulement que quelques mots au début de mon exposé sur l'histoire de l'immigration, puis je me dirigerai vers des questions plus contemporaines.

Au sujet de l'histoire lointaine des migrations, un grand changement est en train de se produire ; les découvertes paléontologiques, et notamment celles de la grotte de Denisova (*Monts Altaï en Sibérie*), ont mis au jour la phalange et la dent d'un 3^e type d'homme moderne : l'homme de Denisova, et ce après l'homme de Néandertal et Homo Sapien que l'on connaissait déjà.

Il existe à Leipzig (*Allemagne*) un laboratoire formidable qui analyse l'ADN ancien, et avec lequel il est possible de remonter une datation jusqu'à 500 mille ans.

Nous retrouvons chez l'homme contemporain des gènes de Néandertal et de Denisova, et il est fort probable que nous trouvons un jour des traces d'autres types d'Homos ; on constate qu'il y a eu une extraordinaire mixité lors de l'apparition d'Homos Sapiens, et cette mixité est intimement liée à la migration.

Le paléontologue français Pascal Pic a d'ailleurs remarqué que la famille des primates était une espèce qui évoluait difficilement : s'il a pu exister une cinquantaine d'espèces de primates il y a vingt millions d'années, il n'en reste que cinq ou six désormais, comme les orangs-outangs, les chimpanzés, les gorilles, et les hommes.

A part l'homme, ces espèces ont continué de vivre dans leurs milieux naturels, comme les forêts équatoriales et tropicales sans se déplacer vers d'autres contrées. Mais les déplacements de l'homme lui ont permis de survivre, et en migrant il s'est transformé et s'est métissé pour révéler aujourd'hui différents types d'hommes tels que nous les connaissons. Il y a probablement dans le patrimoine humain, y compris peut-être génétique, une tendance à la migration. Tout se passe comme si, face à un problème local, l'homme avait développé cette capacité à quitter son environnement habituel.

Il existe des cas extraordinaires de migrations, comme par exemple la colonisation de l'île de Pâques qui se trouve à trois mille kilomètres du continent, et dont on ne parvient pas à en trouver la justification économique, mais où l'on peut y voir plutôt un esprit d'exploration.

On pourrait en dire beaucoup plus sur ce vaste sujet, et lors d'un grand colloque international, cela a donné un livre « Archéologie des migrations », qu'Hervé Le Bras a dirigé avec Dominique Garcias (Directeur de l'INRAP : l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive).

Hervé Le Bras vient également de publier avec plusieurs chercheurs du Muséum, un livre sous la forme d'un manifeste intitulé « Migrations », portant sur les questions de liens existants entre migrations animales et humaines, puis qui montre en outre la sortie de l'homme de l'Afrique, ainsi que tout ce qui s'est passé ensuite : en termes d'échelle de temps, cela a été très lent ! Le plus ancien Homo Sapien que l'on ait retrouvé se trouve au Maroc et date d'à peu près trois cent mille ans ; ainsi, l'homme a eu le temps de se déplacer pendant toute cette période : en effet, cela représente environ dix mille générations humaines ! Des théories qui sont en train de se révéler, comme la théorie de la vague d'avancée, montrent que ces colonisations par l'homme ont été relativement lentes ; quand on parle de ces migrations, elles ont été essentiellement des migrations de voisinage, et cela a duré pendant très longtemps.

Ensuite, si l'on fait un saut immense dans le temps pour arriver en 1891, un premier recensement très précis en France portant sur les migrations démontre que 94% des étrangers sur le territoire proviennent des pays voisins, comme l'Italie, l'Espagne, mais aussi et surtout la Belgique d'où proviennent plus de la

moitié des migrants de l'époque, avec une forte proportion issue des cantons frontaliers ; aussi les migrations internes et externes ne se distinguent que très tardivement. Il y a dans cette idée de migrations une sorte de choc, avec l'idée de nations, mais aussi celle de frontières.

Paradoxalement, l'idée de démocraties est aussi présente ; en effet, comme le faisait remarquer l'historien des migrations Gérard Noiriel, le rejet des migrations a souvent été parallèle aux avancées de la démocratie, en ce sens que cela crée une nouvelle ligne de partage. Car tant que nous ne sommes pas dans un régime démocratique, il n'y a pas de citoyens, et à ce moment-là les gens pauvres et les étrangers sont assez mélangés. Mais à partir du moment où une nouvelle ligne se dessine au sein d'une nation, dans le fait que le peuple vote ou pas, il se crée alors une distinction. G. Noiriel a beaucoup insisté sur ce point à travers ses ouvrages, et l'on a ainsi un premier changement qui apparaît.

Puis, après une migration essentiellement dite de voisinage, on va assister progressivement à une extension géographique de celle-ci dans les années de l'entre-deux guerres, et ce ne sont pas des personnes qui sont venues de leur propre chef, mais des gens que la France, tout comme l'Allemagne, sont allées chercher avec des trains entiers qui étaient alors affrétés jusqu'en Hongrie et en Yougoslavie pour faire venir des travailleurs.

Depuis, l'origine géographique des migrants arrivant en France s'est mondialisée.

Au Danemark, on constate que 80% des étrangers qui ont rejoint ce territoire ne proviennent pas des pays voisins.

1974 représente une grande coupure pour la France comme pour toute l'Europe, parce que c'est une date qui représente la fermeture des frontières, qui étaient jusque-là restées ouvertes ; c'est donc le moment où la migration et l'installation se figent : on empêche le libre accès afin de limiter au maximum la concurrence sur le marché du travail.

1980 sera la date à partir de laquelle la France fermera sa frontière avec l'Algérie, alors que jusque-là, l'engagement d'un employeur ou de l'Etat servait à réguler l'immigration.

Depuis les années 2000, la migration en France est devenue de plus en plus le fait de personnes éduquées ; il y a donc eu un changement pour plusieurs raisons : l'éducation a beaucoup progressé dans le monde, et la possibilité de migrer pour les personnes éduquées a augmenté ; en effet, il est bien plus aisé pour une personne qui possède un diplôme de s'expatrier, que pour une personne propriétaire d'une ferme, ou d'un domaine agricole. Aussi, s'il subsiste une part de personnes non qualifiées à travers les différentes vagues de migrations dans le monde, la majeure partie de celles-ci se composent de gens qualifiés, et c'est principalement le cas pour des pays accueillants comme le Canada, l'Australie, où la France qui ont opté pour des modes de sélection plus restrictifs.

Si l'on observe simplement la migration des étudiants qui sont inscrits dans des universités étrangères, on constate que leur nombre a doublé en 10 ans, passant de trois à six millions, mais cela ne veut pas dire que ce sont des migrants définitifs, car beaucoup rentrent chez eux après leurs études ; ce sont donc des personnes qui circulent, et elles ne sont pas forcément attachées au pays d'accueil.

Il y a souvent une grande confusion, notamment par rapport aux migrations africaines en Europe, car ce sont assez largement des personnes qui sont qualifiées, où diplômées.

En France pour l'année 2017, les chiffres officiels des migrations représentent 260 mille cartes de séjour (d'un an minimum) qui ont été attribuées, et 65% des personnes qui ont obtenu cette carte possédaient au moins le bac, où un diplôme universitaire. Nous sommes donc loin de la situation des années 1960 et 1970, où les entreprises françaises recrutaient majoritairement de la main-d'œuvre étrangère non qualifiée ; le film « Mémoire d'immigrés, l'héritage maghrébin » réalisé par Yamina Benguigui, relate ce choix opéré par les recruteurs français qui s'orientaient en priorité vers des personnes physiquement fortes, tout en ayant une certaine méfiance pour ceux qui avaient une éducation, car il fallait que ces ouvriers destinés aux travaux publics ne se syndiquent pas, acceptent la mobilité, etc, et il y avait de façon sous-jacente des intentions politiques de l'Etat.

Ce n'est plus du tout le même genre de migrations aujourd'hui qui a lieu en France, et pourtant on continue à les confondre, en gardant l'image la plus négative.

Hervé Le Bras évoque ensuite le coût que peut représenter un migrant qualifié, ainsi que ce qu'il peut apporter, et il rappelle que l'on a tendance à souvent oublier une donnée importante, celle de son âge moyen de 27 ans lors de son arrivée dans le pays d'accueil, ainsi que le fait qu'il a été élevé, nourri et éduqué dans son pays d'origine. Cela représente un investissement économique important, souvent appelé le « coût d'opportunité », mais les pays d'accueil ne tiennent pas compte de tels coûts, ni des apports financiers consécutifs aux arrivées de migrants.

Il y a effectivement « des » Afrique(s) et du point de vue de la fécondité, cela varie beaucoup d'une région à l'autre du continent. Ce qui se passe par exemple en Afrique du Nord n'est pas comparable avec le reste du continent : la fécondité est environ de deux enfants par femme au Maghreb.

Au Sahel, en Afrique tropicale et équatoriale, au niveau du Golfe de Guinée, et en Afrique du Sud, il n'y a pas les mêmes perspectives migratoires, ni les mêmes perspectives de croissance.

En tant que géographe, Hervé Le Bras reconnaît être particulièrement intéressé par ce qui se passe dans toute la bande intertropicale, car c'est là qu'il y a la plus grande fécondité au monde, précisément entre le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne, soit un quart de la croissance démographique mondiale, et dans les perspectives moyennes des Nations Unies, ce sera les trois quarts de la croissance mondiale en 2050 ! Si l'on prend le cas du Niger, la fécondité représente encore 7,3 enfants par femme, et ce pays possède 19 millions d'habitants, là même où les perspectives moyennes des Nations Unies prévoit 70 millions d'habitants dans les prochaines décennies. Ainsi, on peut se demander si cette situation ne va pas déclencher de fortes migrations dans l'avenir.

En revanche, pour tout ce qui concerne l'Afrique Tropicale, comme la République Centrafricaine, le Congo Brazzaville ou la RDC, on peut constater que les densités humaines sont faibles, et les possibilités d'agriculture sont très larges, et là ce n'est pas du tout le même problème qui se pose en terme migratoire. Sur l'ensemble du Sahel, si l'on part du Tchad jusqu'au Sénégal, la population est estimée à 80 millions de personnes, et elle atteindra 230 millions en 2050 ! Aussi, on peut constater qu'il y a une explosion démographique en cours dans cette petite partie du monde, et avant de s'occuper de migrations, il serait judicieux de chercher à comprendre comment l'on pourrait modérer cette démographie importante, voir excessive. Malgré tout, 70 millions d'habitants au Niger en 2050, cela représente 1% de la population mondiale, mais il semble assez incertain que ce pays qui est parmi les 10 pays les plus pauvres de la planète, puisse se nourrir honorablement dans quelques décennies, ou encore assumer l'éducation de son peuple. Dans ces perspectives, il y aura donc autant d'habitants au Niger dans 30 ans qu'en Allemagne actuellement.

D'après Hervé Le Bras, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne se produira pas une migration du Sahel vers l'Europe, mais une migration vers le Sud, soit le Golfe de Guinée, comme ce font traditionnellement les migrations depuis longtemps. Les événements passés de Côte d'Ivoire sont liés à ce genre de migrations, et tous les pays côtiers du Golfe de Guinée sont amenés à vivre les mêmes situations. Enfin Hervé Le Bras souhaite préciser, à propos de l'attitude de l'Europe vis-à-vis des migrations, que ce difficile partage entre ce que l'on appelle migrations de travail et asile n'est pas résolu. Les responsabilités sont partagées de part et d'autre, entre les Etats Africains et les Etats Européens. Il existe un droit d'asile, comme il existe des institutions telles que l'OFPRA (*Office français de protection des réfugiés et apatrides, établissement public administratif chargé d'assurer en France l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de New York de 1954*) ; et si les actions de Pascal Brice à la tête de cet organisme sont louables, par son travail d'étude et d'admission ou non des demandeurs d'asile, (il y a environ 60% de dossiers rejetés par an) le problème est que les 60% de personnes rejetées restent alors illégalement sur le territoire. Le dernier rapport de la Cour des comptes, qui est disponible mais qui n'a pas été officiellement publié, montre que plus de 90% de ceux dont l'asile a été refusé, restent dans le pays. Ce n'est pas uniquement un problème pour la France, et actuellement le nombre de demandeurs d'asile, qui était de l'ordre de 60 à 70 mille par an, est passé désormais à 120 mille demandes. Les personnes qui arrivent aujourd'hui en France comme demandeurs d'asile sont les personnes qui ont déjà eu un refus d'asile en Allemagne, ou dans les pays scandinaves. On peut donc constater un phénomène étrange, comme celui des demandeurs d'asile d'origine Afghane ne s'exprimant qu'en

allemand, parce qu'ils ont vécu une année en Allemagne pour obtenir le droit d'asile, et ont suivi des cours d'apprentissage pendant cette période. Il n'est donc pas normal que ces personnes, en France ou en Europe en général, restent sur le territoire alors qu'on leur a refusé l'asile. C'est une question qui est liée au populisme, et un certain nombre de Français ne comprennent pas cet état de fait. On ne peut évidemment pas renvoyer des personnes dont le pays est considéré comme étant à risque (*il s'agit alors d'une demande d'asile subsidiaire : la protection subsidiaire est accordée, en France, à une personne qui ne bénéficie pas du statut de réfugié mais qui est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes : la peine de mort, la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants, etc*), mais il y a aussi dans un certain nombre de cas une possibilité de pouvoir renvoyer certaines personnes dans leur pays d'origine, encore faut-il réussir à négocier avec les Etats concernés par le retour de leurs compatriotes. Il y a une vraie concertation à avoir sur cette question du droit d'asile, qui empoisonne les relations entre les pays d'Europe et ceux d'Afrique.

Lorsque l'on observe les migrations et les demandes d'asile vers l'ensemble des pays européens depuis 2014, on peut constater que ces demandes se composent comme suit : les Syriens sont de l'ordre de cinq mille chaque année jusqu'en 2014, et passent à plusieurs centaines de milliers depuis. Avec un an de décalage, on peut observer la même tendance pour les Erythréens, alors qu'il ne s'est pas passé d'événements analogues en Erythrée et en Syrie ! Il y a donc un mélange des types de migrations dans un cas comme dans l'autre, et il semble important de parvenir à clarifier quelles sont exactement les migrations de travail, et les migrations pour demande d'asile. En clarifiant ces situations, on rendra possible des migrations plus raisonnables, non pas en termes de nombre, mais des personnes qui migrent, avec notamment des personnes qui voyagent entre l'Afrique et l'Europe, mais aussi pour des migrations circulaires qui commencent à avoir lieu avec des visas à entrées multiples, (sur les trois millions de visas délivrés en France chaque année, un million de visas sont à entrées multiples) et cela représente un progrès intéressant. Il serait donc souhaitable de remplacer progressivement la migration par ce qu'on pourrait qualifier de mobilité, et ne pas supposer que les migrations s'apparentent systématiquement à une installation définitive des personnes qui migrent.

Claude Fischer-Herzog souligne que nous achevons ce chapitre avec Hervé Le Bras par le thème de la mobilité !

Elle remercie au passage Richard « Touroud », membre de la FNTP, pour la mise à disposition de ce bel espace qui nous permet de nous réunir en ce jour.

Puis elle donne la parole à Michel Foucher :

Michel Foucher appuie ce qu'Hervé Le Bras vient d'énoncer, et souhaite prolonger son discours sur la base de travaux de terrain suite à une longue fréquentation de l'Afrique, notamment à la division Paix et Sécurité de l'Union Africaine. S'il résonne à la fois en tant que géographe, il y a aussi une question essentielle qui se pose pour lui en termes de politique, afin de savoir comment gérer la situation.

En partant des réalités migratoires historiques, il propose d'essayer de déplacer cette perspective, en passant de la migration à la mobilité, sans vouloir botter en touche, bien au contraire.

Le point de départ de cette nouvelle approche est que nous sommes dans un monde aujourd'hui qui est extrêmement bien informé sur les différences d'opportunités qui existent entre l'ensemble des pays du monde. Pour exemple, Michel Foucher révèle qu'il a pu partir en Argentine à l'âge de vingt ans, sans être spécialement pauvre ni issu d'un pays sous-développé, mais animé de cette soif d'ailleurs tout simplement, bien qu'il bénéficiait alors de moyens d'information moins rapides et plus restreints.

Il insiste sur ce fait car pour lui, toute la bonne conscience du raisonnement européen, notamment à Bruxelles, repose sur la théorie que face à la pauvreté, il se crée dans de nombreux pays une forte migration que l'on peut solutionner par un développement suffisant, alors que ce raisonnement ne tient absolument pas la route !

Pour Michel Foucher, ce n'est pas la situation de pauvreté qui est le point de départ, mais l'accès à la connaissance des différences d'opportunités, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Il précise ne parler ici que des migrations ouest-Africaines, en excluant les foyers de crises, de guerres et de conflits. De fait, Michel exclue aussi le Soudan du Sud.

Pour évoquer l'Erythrée qui était jusqu'à présent un gigantesque camp de travail, avec un service militaire à durée illimitée, on peut comprendre facilement les raisons de ces départs migratoires.

Revenant sur le cas de la Syrie, Michel rappelle que si les Syriens qui ont fui leur pays sont arrivés en Allemagne, cela tient aussi au fait qu'ils étaient hébergés dans des camps en Turquie, et que ce sont les Turcs qui leurs ont parlé de l'Allemagne ; il ne s'agit donc pas du tout d'une migration de réfugiés directe, bien que cela soit perçu comme telle.

Si l'on prend le cas compliqué des Afghans, on constate que beaucoup de gens les ont laissé tomber ; les troupes armées étrangères avaient besoin d'employer des milliers d'Afghans, des interprètes jusqu'aux chauffeurs, mais quand ces troupes ont quitté le territoire, aucun accompagnement n'a eu lieu, et tous ces gens ont été abandonnés à leur sort. Ces Afghans ont alors été obligés de fuir, bien qu'ils gagnaient aisément leur vie pendant cette période (un interprète pouvait toucher jusqu'à 1500€), car lorsqu'ils se sont établis grâce à leur propre petit commerce, les talibans les ont rapidement détruits.

Revenant sur les situations de départ d'Afrique de l'Ouest, Michel Foucher réaffirme que migrer est un choix familial ou individuel, que cela nécessite d'obtenir un certain niveau d'information, ainsi qu'une maîtrise linguistique du pays de destination.

A demi-mot, Michel avoue qu'il a honte de l'avouer ici, mais pour lui, si on ne veut plus se préoccuper des demandes d'aventures, de migrations et de mobilités en provenance de l'Afrique francophone, il suggère qu'il serait bon de cesser d'apprendre le français aux Africains, ainsi un outil de la migration leur serait retiré.

Pour parler des Cap verdiens qui parlent Portugais, on constate qu'ils migrent vers Setúbal, ainsi que dans la banlieue de Lisbonne. Les Ghanéens et les Nigériens vont d'abord à Londres, au Canada et en Afrique du Sud.

Ces migrations sont souvent décidées par des choix collectifs, où il est parfois décidé d'envoyer un ingénieur pour travailler dans les mines d'Afrique du Sud, à New-York pour vendre des sacs de contrefaçon, ou en Europe parce la personne est tout simplement qualifiée. Le budget minimum pour organiser ce voyage est d'environ 2500€ pour lequel la famille ou le clan devra se cotiser.

Pour Michel Foucher, ce ne sont pas les Etats d'Afrique de l'Ouest les plus pauvres qui fournissent le plus de migrants. Pour prendre l'exemple du Burkina Faso, la migration qui a lieu est à 98% intra Africaine, soit essentiellement à destination de la Côte d'Ivoire ; et l'on peut constater la même situation au Niger et au Bénin, où la majorité de la migration s'effectue vers le Nigéria. Le Mali quant à lui a plutôt tendance à se tourner vers la Côte d'Ivoire également.

Il existe une catégorie intermédiaire, qui est formée de personnes possédant des revenus moyens par rapport à l'Afrique de l'Ouest, tels que les Sénégalais, les Maliens, les Ivoiriens, etc, qui se dirigent aussi vers l'Europe.

En résumé, les $\frac{3}{4}$ des migrations Oust-Africaines se réalisent en Afrique de l'Ouest, ainsi que vers le Golfe de Guinée, et l'on constate qu'il faut un certain niveau de développement économique pour faire le choix de partir. Aussi, plus on soutiendra le développement, plus la connaissance et l'envie d'aller voir ailleurs s'affirmera.

Pour Michel Foucher, cet état de fait est très important, car toutes les politiques de développement sont fondées sur des idées fausses.

Il existe aussi un élément fondamental, à savoir l'ancienneté des flux ! On se souvient de cette petite vidéo qui a circulé le 28 mai 2018, avec ce jeune Malien Mamadou Gassama en train de porter secours à un enfant perché à un balcon du 4^e étage. En s'intéressant à l'histoire de Mamadou Gassama, on s'aperçoit qu'il est d'origine du Nord-Ouest du Mali, et plus exactement du cercle de Yélimané dans la province de Kayes. Cette province possède un accord de coopération et de jumelage avec la ville de Montreuil en France depuis 1985.

Mamadou, quant à lui, est né en 1996, et avait un grand frère qui vivait à Montreuil. Pour venir en France, il est passé par le Burkina Faso, le Niger, et la Lybie où il a connu la torture, puis il a sauvé sa peau en Méditerranée, et il est resté un an et demi en Italie où il a travaillé comme pizzaiolo, pour enfin arriver en France où il a travaillé officieusement dans le bâtiment, tout en étant hébergé chez son grand frère à Montreuil, la 2^e ville Malienne au monde.

Pourquoi y a-t-il autant de Maliens issus de la région de Kayes à Montreuil ? Kayes se situe précisément sur le tracé du chemin de fer Dakar-Bamako-Niger construite en 1904, et qui est la zone de recrutement des Tirailleurs Sénégalais, composés pour l'essentiel de Soninkés, soit les Maliens d'aujourd'hui. Donc voilà plus d'un siècle que les Maliens de la région de Kayes viennent en France, et ce sont les gouvernements français successifs qui sont allés les chercher ! Ce ne sont pas les Maliens originaires de Tombouctou, de Gao, ni même de Mopti qui viennent en France. Pourtant, la région de Kayes se porte relativement bien économiquement, et elle possède de nombreuses coopérations transfrontalières, même s'il existe des problèmes de développement. Michel Foucher dit avoir rencontré dernièrement à Abidjan le directeur Malien de la police aux frontières, ancien préfet de Kayes, avec qui il s'est entretenu à ce sujet, et il apparaît clairement qu'il subsiste une vieille tradition de migration vers la France, qui a été installée par les Français le long de la ligne Dakar-Bamako-Niger, soit une certaine organisation informelle de la mobilité.

Si Mamadou Gassama a pris de nombreux risques pour rejoindre la France, son exploit de sauveteur lui a finalement permis d'obtenir la nationalité française, en étant récompensé à ce titre de la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement. On peut aisément imaginer que son acte va donner des idées aux petits frères qui sont restés sur place.

Il existe donc un accord de coopération et de jumelage depuis 1985, entre le cercle de Yélimané de Kayes et la municipalité de Montreuil, et pour Michel Foucher c'est ce genre de partenariat qu'il faut encourager entre les collectivités territoriales ; aussi les politiques publiques doivent inciter ces collectivités soit à fixer les populations sur place, en leur offrant par exemple un apprentissage professionnel, un petit capital sous forme de prêt leur permettant de créer leur commerce, une possibilité d'accéder à un programme de formation, une aide au retour, ou la possibilité de migrations circulaires.

En réalité, le secteur informel est beaucoup mieux organisé que celui du public, soi-disant formel !

Il existe une géographie historique de la migration, qui lie intimement les zones de départ et d'arrivée entre elles.

Pour prendre un autre exemple, dès 1912, le directeur de la main-d'œuvre de l'époque de l'entreprise Renault, va chercher des travailleurs Marocains à Taroudant pour satisfaire les besoins de l'entreprise. Aujourd'hui, les deux principales régions de migrations du Maroc vers l'Europe sont Taroudant et le Riff, qui étaient considérées par le roi du Maroc comme des régions rebelles, où sévissaient les trafics de drogue et la migration.

Il est donc important d'étudier en détail la géographie des flux migratoires, soit les réalités historico géographiques, avant de pouvoir construire toute politique en rapport, en oubliant autant que possible cette bonne conscience européenne responsable de tous les maux, et en regardant les choses telles qu'elles sont.

Les migrations sont irrépressibles, en partie à cause de l'accès à la connaissance de l'état du monde.

Michel Foucher a interrogé son ami Christian Conan, ancien ambassadeur au Mali de 2002 à 2006, pour savoir quand avait pu commencer cette migration de masse ; celui-ci lui a répondu que cela correspondait avec l'arrivée de la télévision dans les foyers Maliens, aux alentours de 1998.

Au Nigéria, le montant des transferts d'argent en faveur du pays, s'élèvent à plus de 20 milliards USD, en provenance du Canada, des USA, et de Londres chaque année.

Au Sénégal, ce montant s'élève à 1.6 milliard USD. Au Libéria, ce montant s'élève à 700 millions USD. Au Ghana, ce montant s'élève à 2 milliards USD, etc. D'une manière générale, les migrants parviennent à transférer environ 30% de leurs revenus vers leur pays d'origine. Mais, cet argent ne sert que très peu au développement des pays bénéficiaires, et c'est souvent l'erreur qui est annoncée, car 10% sont investis

dans des biens publics, telle une mosquée, une église, une petite école, où un dispensaire. Et l'essentiel sert à nourrir une famille élargie, et à construire une maison en dur. En fait, cet argent sert de sécurité sociale. L'une des propositions de Michel Foucher serait que l'Union Européenne puisse réfléchir à un système coopératif de sécurité sociale africaine. Et à ce moment-là, les incitations à migrer seraient peut-être plus faibles, si c'est l'objectif face à l'explosion démographique actuelle de cette région.

Au sujet du développement, il y a effectivement 10% du revenu de la diaspora africaine qui est mobilisé pour des projets collectifs ; au Mali, il existe des caisses de solidarité villageoise, et également des investissements dans des systèmes d'adduction d'eau, de centres de santé et d'électrification ; c'est ce que fait la coopération espagnole au Sénégal, et la coopération italienne par exemple.

Les décisions deviennent plus individuelles parce qu'il arrive que la famille traditionnelle soit très pesante : quand on demande à un jeune Oranais d'Algerias pourquoi il souhaite quitter sa région, issue d'un pays riche comme peut l'être l'Algérie, il y a 4 raisons essentielles, telles que l'envie d'un logement autonome en dehors des parents, la quête d'un emploi face au chômage, comme l'Andalousie peut l'offrir, et le souhait d'obtenir une voiture personnelle, là où les généraux (Benz, Nissan & Toyota) monopolisent les importations ; la possibilité d'acheter une voiture d'occasion reste la plus envisageable, comme le montre l'extraordinaire marché de l'occasion automobile en Afrique en général ; enfin, le désir de trouver une compagne est aussi important, et il est souvent plus avantageux financièrement de s'unir à une femme Espagnole ou Française, que d'être obligé de devoir payer une dote et de faire une fête pour tout le village ! Michel Foucher précise que ce sont là des témoignages rapportés par des migrants eux-mêmes, loin d'extrapolations possibles de chercheurs isolés issus de l'EHESS (*Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – Paris*) !

Un autre point qui prévaut au-delà de l'Afrique, c'est la dimension de la question politique : si l'on se rend-compte que l'on ne peut pas changer ce que l'on est, comme ne pas pouvoir améliorer la situation des étudiants à L'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, avec ses 120 mille étudiants pour seulement 30 mille places, si l'on ne peut pas s'inscrire dans un syndicat, si l'on est démunis face à un président qui modifie la constitution pour prolonger son mandat, ou si l'on ne peut améliorer le système à travers une lutte politique, alors on agit sur ce que l'on peut changer, c'est-à-dire : soi-même ! « Si je ne peux changer mon pays, je change ma propre vie ! » : c'est la motivation des Bulgares, des Roumains et des Albanais qui migrent aujourd'hui, comme celle des Grecques autrefois.

Un dernier point pour souligner que l'on ne peut travailler ces questions de migrations qu'avec les pays d'origines, hormis ceux qui sont en guerre. Dans ces pays, il y a toute une série d'expériences qui sont menées pour fixer les gens sur place, avec une définition et un accompagnement de leurs projets, des actions de formation, etc., en travaillant surtout avec les structures locales. Entre les pays d'origine et les pays de destination, il est nécessaire d'établir des pactes de mobilités contractuelles, pays par pays, et quasiment métier par métier.

Ainsi, Michel Foucher propose de créer un programme de type Erasmus, étendu non seulement aux étudiants mais aussi aux apprentis (tels que pour les futurs journalistes : les jeunes blogueurs, ainsi que la radio occupent une place très importante en Afrique de l'Ouest). Ce programme pourrait s'appeler Hampâté Bâ, en hommage cet homme Malien ancien membre de l'UNESCO, et il pourrait se composer d'acteurs sociaux, des animateurs d'associations, des aides-soignants, ainsi que des bourses contractuelles de mobilité, où le voyage serait pris en charge pour venir étudier pendant un à deux ans en Europe, et ensuite revenir servir son pays pendant une dizaine d'années. Si l'on peut craindre quelques possibles dérives, après tout on le fait bien pour les fonctionnaires Français, car quand on passe l'agrégation, on doit dix ans de travail à son pays. Cela peut très bien s'organiser avec des systèmes de postes en alternance. Il faut aussi souligner qu'il n'est pas normal que le tiers des médecins Africains exercent en dehors de l'Afrique, pendant que l'on envoie des ONG internationales pour lutter contre les épidémies, comme cela a lieu actuellement dans l'Est de la RDC.

Pour les pays de destination concernés par les migrations, il y a plusieurs problèmes qui se posent en termes d'accueil, de projets, de formation, d'emplois, de logement, ainsi que d'aide au retour potentiel, bien qu'actuellement la tendance soit plutôt d'attendre l'âge de la retraite pour rentrer au pays.

Il existe donc des fonds d'investissement grâce aux binationaux et aux diasporas, aussi il serait intéressant que les montants des transferts d'argent à destination des pays d'origine soit aussi utilisé pour de l'investissement quand cela est possible.

D'une façon générale :

on résonne en termes de mobilité contractuelle, on recense les initiatives qui fonctionnent en termes de politique migratoire, tout en se rendant compte qu'il existe des Etats qui pratiquent la coopération de façon souvent plus avancée que la France; il est aussi nécessaire d'opter pour des politiques publiques française (et européennes) intelligentes, avec des visas à entrées multiples; il est important de bien réfléchir au sens de la migration dans le fait qu'elle représente aussi une sécurité sociale collective, avec des dispositifs nécessaires à mettre en place; et il faut certainement encourager la mobilité professionnelle.

Tout cela n'est acceptable que si en Europe, et pour les Européens, les possibilités de formations de type Erasmus sont réellement étendues aux autres catégories, comme les apprentis et la formation professionnelle, etc. Sinon, l'ensemble de ces propositions deviendront invendables devant nos politiques.

Claude Fischer-Herzog remercie Michel Foucher pour son exposé.

Elle revient sur quelques thèmes qui ont été évoqués ici, comme celui des Tirailleurs Sénégalais qui étaient essentiellement d'origine malienne. A ce sujet, l'association Eurafriclip que dirige aussi ASCPE, a eu l'opportunité de projeter le film « Mémoire en marche » de Julien Masson, lors du festival de cinéma de Bamako en 2018, où un méticuleux travail a été réalisé pour retracer le parcours exceptionnel de ces combattants pour la France, avec les témoignages poignants des derniers Tirailleurs encore vivants aujourd'hui. Les Maliens ont été particulièrement émus de redécouvrir un pan de leur passé à cette occasion, là où ce jeune réalisateur Français accompagné de jeunes étudiants, a voulu ré écrire cette histoire.

Ensuite, la création d'une sécurité sociale collective en Afrique qui a été proposé par Michel Foucher, à savoir, un pacte social généralisé à chaque pays quand cela est possible, est un élément important qui mériterait d'être étudié. Il a aussi été question de l'investissement qui est un enjeu important pour lequel il est nécessaire de remettre la question au cœur des diasporas Africaines.

A ce titre, il a été question de témoignages de femmes Sénégalaises issues de la diaspora lors du colloque organisé à Dakar en 2018 par ASCPE, qui revendiquaient le souhait d'investir dans des pôles de développement, comme des pôles industriels, mais elles sont confrontés à l'absence d'électrification dans leur village d'origine ; de plus, ces femmes désirent aussi devenir actionnaires au sein de ces perspectives de projets de développement, et cela est fort intéressant. On peut encore citer M. Cherna Kamara, qui a été ingénieur pendant 30 ans chez Talès, puis est revenu pour sa retraite dans son village natal sénégalais en tant que maire, avec la ferme intention de développer toute cette agglomération de 35 mille habitants, qui est composée de nombreux petits villages ayant prioritairement besoin d'être électrifiés, pour parvenir à industrialiser leurs récoltes agricoles, leurs commerces, etc.

Le thème de l'électrification de l'Afrique pour son industrialisation sera le thème d'une prochaine conférence d'ASCPE, tout en cherchant à valoriser les projets locaux en lien avec les investisseurs.

La parole est ensuite donnée à Pierre Kamdem :

Pierre Kamdem remercie Claude Fischer-Herzog pour son invitation, ainsi que les précédents orateurs.

Le décor a justement été planté par les autres intervenants, et cela va lui permettre de développer son point de vue quant aux possibilités qui sont offertes pour mettre le thème des migrations comme enjeux au centre des relations entre l'UE et l'Afrique.

Pierre souhaite décomposer trois points fondamentaux que sont les nouvelles relations entre l'Afrique et l'Europe, le développement solidaire, et les migrations.

Qu'appelle-t-on « relation entre l'Afrique et l'UE » ? Et quel a été le genre des relations précédentes ?

Comme l'a démontré Hervé Le Bras, entre l'antiquité et les années 1800, il y a eu de nombreuses périodes

migratoires dans le monde, avec en premier lieu cette migration issue de l'Afrique qui a largement participé à la première mondialisation, et qui est née du fait que l'on peut produire ailleurs des produits extrêmement rares et rentables, et en quantité massive ; ce qui implique aussi une main-d'œuvre humaine importante pour parvenir à ce résultat, à une époque où les machines étaient encore absentes. La première vague de migration humaine commence donc dans cette période lointaine.

Pour Pierre Kamdem, il est important d'évacuer les contentieux historiques qui ont jalonné les relations entre l'Afrique et l'Europe, et qui ont marqué également les différentes migrations Africaines.

Les migrations Africaines actuelles continuent néanmoins à subir de nombreuses difficultés, et sont encore trop souvent perçues comme amères et péjoratives, aussi il serait souhaitable de pouvoir enfin nettoyer toutes ces périodes de l'histoire qui portent préjudice aux migrations.

Après les années 1800, il y a eu une autre phase où les migrations n'ont plus été coercitives, mais où elles participaient à une politique de développement, comme Jules Ferry et d'autres qui pensaient alors que l'on pouvait apporter ainsi la culture vers d'autres territoires. Il s'est alors mis en place des politiques pour le développement de l'Afrique, bien que cela soit passé par la déportation en esclavage, puis la colonisation jusqu'au début des indépendances de l'Afrique, pour accéder à une période de transformations et d'investissements, jusqu'à la période actuelle de pays Africains affranchis des anciennes relations avec l'Europe.

Avec la souveraineté des pays africains, la mondialisation prend une tournure différente, même si ces pays ne possèdent pas les outils nécessaires pour intégrer de façon égale les marchés mondiaux. Les migrations africaines qui en découlent connaissent de fait beaucoup de difficultés, tant pour l'Afrique elle-même, que pour les partenaires européens. Cette 3^e phase fait qu'aujourd'hui les migrations sont extrêmement difficiles à démêler des jeux de rapports de développement en Europe, comme en Afrique.

Vue sous cet angle-là, Pierre se demande comment faire pour que les migrations qui ont lieu en ce moment puissent se projeter dans de nouvelles formes de relations entre l'UE et l'Afrique ! Pour pouvoir construire une nouvelle relation entre l'UE et l'Afrique, cela suppose de revoir les conditionnalités qui accompagnaient jusque-là les choix de l'Europe à mettre en place ses relations avec l'Afrique ; car lors de la mondialisation et après la première vague migratoire africaine, ce choix de départ nécessairement économique visait à trouver des ressources, des matières premières pour constituer de la richesse ; ce même choix continue de hanter l'Afrique et l'Europe jusqu'à présent. Mais il semblerait que nous n'ayons pas vu que la 2^e phase qui a été d'aménager les territoires, a fait que ces populations ne participent plus à la mondialisation de la même manière, mais sont confrontés à un nombre élevé de difficultés à relever.

Le développement solidaire de cette relation entre l'Afrique et l'UE sous-entend qu'il y a un développement. Ce développement va exiger que l'on construise une forme de solidarité entre les partenaires qui y participent. Or, on se rend compte que, par rapport aux territoires africains, les questions de développement restent encore quelque peu lointaines, comme on a pu le constater lors des différentes phases de migrations que l'on a évoqué, où les populations ne parvenaient pas à suivre les critères principaux pour accompagner les relations entre l'Afrique et l'Europe.

Actuellement, il semble qu'il y ait une autre catégorie d'Africains qui ait émergé positivement par rapport à l'ensemble de toutes ces relations ; ces Africains réfléchissent différemment, et ils attendent autre chose du développement et des enjeux de solidarité. Cette solidarité est attendue aujourd'hui comme quelque chose qui devrait lier deux partenaires, avec une forme de réciprocité, pour se concrétiser par une réelle équité.

On a l'impression aujourd'hui que ce développement est un plancher sur lequel ces deux territoires se retrouvent, et que le prisme de base des enjeux de développement qui était fondé sur l'économie ne fonctionne plus. La solidarité est donc un enjeu de liens directs entre deux partenaires qui participent à la question du développement. Cette solidarité pourrait passer par tout ce qui a été dit par Hervé Le Bras et Michel Fouchet tout à l'heure, et il y a des éléments précis sur les territoires sur lesquels il est important de mettre l'accent, en ayant une réponse très concrète, et en aidant ces espaces à bien comprendre ce qui constitue les atouts qu'ils possèdent de part et d'autre., mais les relations actuelles ne le permettent pas. En termes migratoires, il est important de permettre aux populations concernées de comprendre ce qui va leur permettre d'être efficace dans la solidarité, et ce que représente réellement la migration. Car

l'ensemble des discours qui sont prônés jusqu'ici autour des migrations ne saisissent pas ces mouvements dans leur intégralité. La migration est une thématique où il est nécessaire de maîtriser les deux pôles qui la constitue : le départ et l'arrivée. En effet, l'ensemble des travaux qui ont lieu sur les migrations ont tendance à se focaliser encore trop souvent sur l'immigration, sur les problèmes que cela pose, ainsi que sur les capacités des territoires accueillants. Il est bien-sûr très important d'étudier aussi les raisons à l'origine des départs.

Aussi, pour obtenir une insertion efficace de la migration, Pierre Kamdem propose de revisiter huit points majeurs, afin que l'Afrique et l'UE puisse développer une relation réellement solidaire, à savoir :

-la question de la pauvreté, en comprenant bien que tous les migrants qui font le choix de partir ne sont pas forcément pauvres, et en ne pensant pas qu'il va être nécessaire de devoir résoudre tous les problèmes liés à cette pauvreté :

-la question de la santé ;

-la qualité de l'éducation ;

-la question de genres, en sachant que les femmes migrent aussi beaucoup ;

-le développement économique ;

-la qualité du travail ;

-la question des inégalités locales ;

-la paix, ainsi que la justice ;

-la question des institutions dans les pays de départ.

Nous avons pu constater, grâce à l'exposé de Michel Foucher, que les migrations africaines ne se composent pas principalement des populations les plus pauvres, mais il n'en reste pas moins qu'elles sont perçues en Europe de manière conflictuelle, comme avec l'ouvrage de Stephan Smith, intitulé « La ruée sur l'Europe ». Les pays d'où sont originaires les migrants peuvent être aussi instables, voir en guerre, et souvent la fragilité des institutions ne permettent pas aux personnes de pouvoir rester dans leur pays. Il n'y a pas de territoire où les frontières sont plus épaisses qu'en Afrique, et il faut beaucoup de moyens pour les franchir.

Afin de renouveler les relations entre l'Afrique et l'Europe, Pierre Kamdem suggère d'aider ces Etats Africains à se doter d'institutions plus efficaces et plus performantes, et à renoncer à soutenir les dictateurs au pouvoir. On constate que ces pays ont des processus électoraux souvent délicats, et les migrants qui quittent ces territoires possèdent certains moyens financiers, et ont acquis une éducation suffisamment importante pour comprendre ces situations injustes.

Il est aussi important de soutenir ces systèmes institutionnels de façon solidaire. Enfin, il serait intéressant d'intégrer les personnes issues de la diaspora Africaine, qui ont compris comment les institutions des pays européens sont devenues stables, dans les processus de développement des institutions Africaines.

Discussion avec la salle :

Pour **Daouda Keïta**, le problème du Mali est principalement lié à son système éducatif.

En 2003, il est parti à Bamako avec une association pour équiper un centre informatique, et suite à la visite du ministre de l'époque, celui-ci a exprimé son inquiétude quant à la possible disparition de la majorité des cadres supérieurs Maliens d'ici à 10 ans ; de plus, il a reconnu que l'administration malienne, comme de nombreuses entreprises du pays, étaient obligées d'avoir recours à des cadres Sénégalais et Ivoiriens pour pallier le manque de Maliens qualifiés sur le territoire. Daouda Keïta précise que les écoles Maliennes sont tombées en désuétude, et qu'il est absolument nécessaire de travailler à reconstruire l'ensemble du système éducatif du pays. De plus, le Mali a aussi de réels problèmes d'énergie ; dans les années 1990, avec l'association Immigration Développement Services, et en partenariat avec EDF International, il y a eu plusieurs réalisations de projets d'électrification, mais suite à la récupération des projets par le gouvernement d'alors, ce développement a connu beaucoup de dysfonctionnement et a fini par s'arrêter

complètement.

Romy K. aborde l'aide au développement : lors d'un séjour à Saint Louis du Sénégal, l'un de ses amis français a fait le constat d'un manque total d'éclairage public dans la capitale ; aussi ; ce dernier a décidé d'apporter son aide à la cité en fournissant des poteaux, pour participer à l'élaboration d'un système d'éclairage urbain. Mais quand il est revenu à Saint Louis deux après, les habitants avaient découpé ces poteaux et en avaient fait des casseroles. En parlant avec son ami, il a compris que ce dernier ne s'était pas concerté préalablement avec les habitants. Il est donc important de tenir compte de l'avis des populations pour réussir à répondre à leurs attentes.

Chloé Aïcha Boro revient sur le propos qu'a tenu Michel Foucher quant au fait que si la France ne veut pas accueillir les migrants, il faut qu'elle arrête d'enseigner la langue française à l'étranger. Elle comprend bien qu'il s'agissait là de seconds degrés, mais elle tient à préciser que la langue française appartient aussi à l'Afrique francophone, au moins autant qu'aux Français, et c'est un héritage qui est propre aux Africains d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Noura Ouattara, étudiante en sociologie politique, aimerait que Michel Foucher précise sa proposition quant au système de sécurité coopératif pour l'Afrique.

Caroline Roussy, Docteur en histoire de l'Afrique contemporaine, dit rejoindre entièrement l'idée de la création d'un système de type Erasmus francophone, qui a été formulée en 2014 par Pouria Amirshahi, et qu'elle a reprise avec Kako Nubupko pour le compte de la fondation Jean Jaurès. Elle dit être également favorable à la multi circulation telle qu'elle a été présentée ici, mais il y a une asymétrie qui perdure dans le fait que, en tant qu'Européens ou Français, si nous avons envie d'aller en Afrique, on ne se pose pas la question de la migration de travail ou autre, et cela peut amener des frustrations pour la jeunesse africaine. Puis Caroline Roussy revient sur l'intervention de Pierre Kamdem, où il a affirmé qu'au 19^e siècle, la France et l'Europe ont participé au développement de l'Afrique, et elle dit contester complètement ce propos.

Christine Hoszbaeur est journaliste, et elle a longtemps vécu en Afrique. Elle confirme que l'année 1974, sous la présidence de V. Giscard d'Estain, a été le début de l'immigration clandestine d'Afrique de l'Ouest et du Centre vers la France, car jusque-là, pour prendre l'exemple malien, les familles de Kayes sacrifiaient un fils pour aller vivre à Montreuil pour quelques années, puis celui-ci rentrait au pays et était remplacé par un frère, et ainsi de suite. Aussi, la mobilité reste très importante pour de nombreux peuples. Pour elle, il y a un réel problème en Europe quant au fait que ce soit le pays accueillant les migrants clandestins qui doit gérer seul la situation. Le même problème se pose en Afrique quand des personnes se retrouvent clandestines dans des pays voisins. Aussi, il est nécessaire de trouver des solutions équitables à ces situations, car les Etats ont tous les mêmes devoirs et responsabilités.

Mlle Julie se demande si l'on peut aborder toutes les questions qui ont été évoquées ici sans parler d'environnement et de réchauffement climatique, et vouloir poursuivre un développement à des endroits qui seront peut-être invivables dans quelques temps !

Hervé Le Bras répond que pour l'Afrique de l'Ouest, on possède une assez bonne connaissance des variations pluviométriques.

Il précise qu'il va faire partie d'un jury pour un doctorat dont le thème sera la formation de la frontière entre l'actuelle Guinée Conakry et l'actuel Mali, qui était l'ancien Soudan Français. Et l'on peut reprocher à Alain Pétran d'avoir négligé les variations climatiques, alors que nous savons très bien qu'il y eu des périodes sèches en 1910/1920, des périodes humides vers les années 1960, puis de nouveau des périodes très sèches. Cela a provoqué des modifications administratives de la part des colons Français, quant aux circonscriptions de cette région d'Afrique. Grâce à l'IRD de Dakar, nous avons la chance de connaître de

façon détaillée, et sur une longue période, les changements climatiques qui sont à l'œuvre en Afrique de l'Ouest.

Revenant sur le sujet de l'éducation en Afrique, Hervé confirme son importance. Pour exemple, il relate sa rencontre avec un jeune Sénégalais en Italie, qui vendait à la sauvette un lot d'objets inutiles, et qui expliquait qu'il était en 2^e année à l'Université d'Anta Diop où il y avait quatre fois trop d'étudiants. Mais la mère de ce jeune homme avait des problèmes, et lui a demandé d'arrêter ses études pour partir gagner sa vie en Europe, jusqu'à pouvoir assumer lui-même son cursus scolaire.

L'éducation est un réel problème en Afrique, en particulier au niveau de l'école publique, et l'on peut se demander s'il y a un certain libéralisme qui favorise les écoles privées et les universités Américaines sur le continent, mais la situation est vraiment désespérante.

Les institutions africaines quant à elles ont effectivement besoin d'être accompagnées vers un remaniement en profondeur, mais il s'agit là d'un rapport de force à créer sur place.

Hervé Le Bras est en train d'écrire un atlas pour faire la critique du concept de francophonie, avec cette problématique en France où il faut cesser d'instrumentaliser la langue française, en voulant expliquer qu'elle sera la 2^e langue la plus parlée au monde en 2050.

La question de la création d'une sécurité sociale en Afrique est une hypothèse pour laquelle Hervé a débattu à la Fondation des Etudes Progressistes à Bruxelles en présence de députés Européens, et au fond, les remises des migrants font office de sécurité sociale pour les familles élargies restées au pays.

Si les migrations sont jalonnées de drames qui se produisent à tout moment, la question de la migration ne se résume pas qu'aux migrants seulement. Si l'Europe veut avoir une politique de migration intelligente, il sera nécessaire de travailler avec les pays de départ, et que les municipalités, les communes, les provinces, et les cercles travaillent d'abord entre eux ; il est important de travailler en priorité avec les acteurs sur le terrain, en évitant à tout prix de s'adresser directement aux gouvernements africains afin d'éviter tout détournement financier. Il est donc important d'avoir une vue d'ensemble sur ces situations complexes.

La parole est ensuite donnée à Jean-Marie Cour :

Jean-Marie Cour propose d'aborder le sujet du jour en évoquant les migrations intra-Africaines, tout détaillant les diverses composantes des flux migratoires. L'Afrique Subsaharienne est un sous-continent en voix de peuplement, avec un processus de mouvements et d'installations des populations à l'œuvre, à la fois avec des changements géographiques, socio-économiques, etc.

Seules les migrations dont on a parlé franchissent une frontière nationale, et même continentale.

Nous allons donc parler de migrations à diverses échelles géographiques au sein de l'Afrique, puis nous aborderons la façon dont ce processus a été géré, pourquoi il a été si mal géré, comment il est possible de l'améliorer, et quel est le rôle de l'aide publique au développement dans cette matière.

Jean-Marie Cour décrit ensuite un tableau synthétisant un siècle de transition démographique et démographique africaine pour la période allant de 1950 à 2050 : on se rend compte que la population sera probablement multipliée par 12 dans 30 ans, pour atteindre 2,2 milliards d'habitants (probabilité de +/- 10%), et ce qui est intéressant c'est d'estimer où seront ces personnes et ce qu'elles feront !

En 1950, les études démographiques estimaient qu'il y aurait 1 milliard d'habitants en Afrique ; ces probabilités se sont révélées assez proches de la réalité, à +/-10% prêt, et cela reste vrai aujourd'hui.

Ces 2,2 milliards d'habitants attendus en Afrique ne seront pas répartis géographiquement comme ils l'ont été par le passé, ni tels qu'ils le sont aujourd'hui, avec une indispensable redistribution spatiale, sectorielle, socio-économique, etc.

Le processus d'agglomération qui découle de cette expansion démographique est universel à toutes les civilisations du monde, même si elles prennent certains risques, elles bénéficient aussi d'opportunités et ces populations urbaines seront multipliées par plus de 60 en un siècle!

Si les prospectives démographiques permettent de connaître cette augmentation importante de la démographie africaine, il est important d'en connaître les raisons, et d'accompagner ce mouvement plutôt que de chercher à le freiner. Dans le même temps, la population rurale augmente aussi.

Au niveau socio-économique, l'augmentation de la population urbaine en Afrique a pour effet de diviser les personnes qui participent à la production alimentaire, face à celles qui ne produisent pas. Le nombre de consommateurs par producteur va être multiplié par 14 ; et comme jusqu'à présent les producteurs ont parfaitement répondu à cette demande, c'est la demande de biens essentiels qui crée l'offre, sauf si celle-ci est empêchée. Nous sommes ici face à une économie qui ne tient compte que de l'offre : il faut produire, pour ensuite trouver des consommateurs, et nous sommes ici face à une pensée économique qui ne permet pas de comprendre l'ensemble des problèmes posés.

Depuis des décennies, le processus d'urbanisation de l'Afrique est souvent expliqué comme ne possédant pas de vraies villes, au sens occidental, qui se compose de nombreuses populations pauvres risquant de créer le trouble, avec une urbanisation sans industrialisation, le tout agrémenté par un biais urbain, soit un investissement excessif des Etats pour l'urbanisation de leurs villes, au détriment du développement du milieu rural et de l'agriculture, ce qui pousserait à la catastrophe alimentaire, alors que c'est complètement faux et qu'il se produit exactement le contraire !

Cette thèse a longtemps été celle défendue par l'Europe eu égard à l'Afrique, bien que Jean-Marie Cour rappelle qu'il avait lui-même présenté une étude en 1984 à M. Pisani, intitulée « Une lanterne pour l'Afrique » ; cette étude a été négligée, puis simplement détruite des fils de l'Union européenne, comme étant non conforme à la Doxa, à une époque où la priorité était donnée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, alors que l'on sait tous que la sécurité alimentaire pourra être suffisante le jour où la production aura suffisamment de clients !

Jean-Marie Cour évoque ensuite quelques pays africains qui ont délibérément freiné l'urbanisation de leurs villes, comme le Rwanda qui possède le record du monde de ruralité, depuis 1916 jusqu'en 2014, avec l'interdiction pour les populations de s'urbaniser pour des raisons plus ou moins religieuses, etc, et d'après lui, enfermer des gens dans cette situation ne pouvait conduire les Rwandais qu'à la haine réciproque, essentiellement à cause du manque flagrant de terre agricoles.

Au Burundi, les gens vivent la même situation qu'au Rwanda il y a vingt ans, et pour l'ONU il est impensable de maintenir 55 millions d'habitants uniquement dans les campagnes !

L'urbanisation structure donc l'espace, en partie parce qu'il y a une intégration dans l'économie mondiale, ce sera le cas par exemple pour les capitales africaines, les ports maritimes, etc. Mais l'urbanisation est aussi et surtout composée de milliers de petites villes qui sont la véritable structuration de l'espace dans sa profondeur, et pas uniquement les anciens comptoirs coloniaux ! L'ensemble du territoire africain se colonise grâce à une multitude de foyers de petites et moyennes envergures, que Jean-Marie Cour appelle « les ruches » (Région urbano-centrée, à haute intensité d'échanges et de services, qui fait penser au modèle même de la ruche), soit ces villes avec des transporteurs commerçants qui s'en vont dans les villages pour acheter les produits récoltés, mais aussi en apportant l'information sur le marché. Ces ruches sont des centres de pouvoir qui ne demandent qu'à s'affirmer, mais elles sont encore trop souvent privées d'informations, et la décentralisation pratiquée n'est pas du tout adaptée : en effet, il faudrait appliquer la décentralisation à l'ensemble des petites communes qui constituent chaque ruche, et non pas uniquement à une seule petite commune.

Il y a eu un programme appelé Ecoloc (Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest), dont Jean-Marie Cour était l'auteur, mais celui-ci n'a pas été mené à son terme par la Banque mondiale qui a décidé de couper toute subvention, alors qu'il est essentiel pour pouvoir faire vivre ce développement local africain en profondeur. Pour lui, cet arrêt est un drame absolu, et il fait appel à toute personne influente pour pouvoir le rétablir.

Ce processus d'intégration en Afrique nécessite pour les populations de devoir franchir des frontières, et les réseaux d'échanges commerciaux se confondent sur plusieurs territoires à la fois de façon historique, et sont de fait transfrontaliers ; ceux-ci engendrent la nécessité de se déplacer d'une zone enclavée vers les zones ouvertes au marché, et l'Afrique possédant un taux élevé de pays enclavés fait qu'il y a d'énormes besoins de redistribution. Les migrations qui en découlent ont lieu entre pays d'Afrique.

Jean-Marie Cour rappelle qu'en 1984, les études démographiques du Sahel tendaient à démontrer que le basculement du peuplement était nécessaire et obligatoire, soit le déplacement des populations depuis

l'intérieur des terres vers les côtes ; cela s'explique du fait que les côtes se sont retrouvées sous-peuplées par plusieurs phénomènes, comme la chasse aux esclaves, et ces régions ont été alors désertifiées. Depuis l'époque des indépendances en 1960, la migration s'est accélérée vers les côtes africaines, et les études démographiques prévoient une progression de ces migrations de l'ordre de +0,7% par an jusqu'en 2035. Mais dès 1990, il y a eu un renversement de tendance à la suite d'une baisse du taux de croissance des populations dans la bande sahéenne du fait des migrations.

Les raisons sont en partie dues aux bailleurs de fond et autres partenaires extérieurs qui n'ont pas compris l'importance de ce phénomène, et qui sous prétexte que les cours du cacao et du café s'effondraient en Côte d'Ivoire, ont donné l'impression aux Ivoiriens qu'ils devaient chasser leurs immigrants pour rétablir la situation économique ; personne n'a su gérer justement ce contrat cyclique de crise économique mineure, et tous les flux migratoires se sont arrêtés dans cette région. Ceci est une vraie catastrophe, et c'est aussi l'une des causes premières de l'insécurité de nous observons aujourd'hui au Sahel.

A propos des ruches qui ont été évoquées précédemment : avant que le programme ne soit interrompu, il était prévu plus d'une dizaine de ruches dans la zone sahéenne, où chacune d'entre-elle représentait un point fort vers une relative prospérité, localisée autour d'une petite ville avec une sécurité politique, où les partenaires se connaissaient ; ce développement aurait pu être un réel rempart contre les troubles que nous connaissons aujourd'hui.

Avec ses 54 pays, l'Afrique est découpée en une multitude de petits morceaux, et cette « balkanisation » est un obstacle aux échanges ainsi qu'à la redistribution, car l'ensemble de ses frontières sont vraiment épaisses.

Pour Jean-Marie Cour, il n'y pas d'alternative au développement durable et soutenable pour plus de 2 milliards d'Africains à l'horizon 2050 sans migrations interafricaines !

De plus, le freinage de ces déplacements primordiaux a aussi le défaut de freiner la transition démographique : la population sahéenne voit que la fécondité va être ralentie par ce phénomène, mais va aussi impacter un frein aux développements économiques, à l'urbanisation, etc.

Ainsi, sans migrations massives de l'ordre de +1%/an, il n'y a pas de sécurité concevable en Afrique.

Pour pouvoir gérer correctement le peuplement, il est nécessaire d'avoir un minimum d'esprit prospectif en se projetant au moins sur quinze ans : mais les prospectives qui sont actuellement étudiées par l'UE, la Banque mondiale, etc, ne servent absolument à rien, et personne ne s'y intéresse !

Il est nécessaire d'avoir un minimum de prévision dans la manière dont doit se dérouler la redistribution en Afrique, principalement en facilitant les processus de migrations et d'urbanisation.

Jean-Marie Cour insiste sur le fait que l'Europe est fautive pour avoir répandu à travers le monde une image négative de ces personnes Africaines qui migrent vers l'Occident, y compris pour ceux qui se déplacent de façon interafricaine ; les chefs d'Etats Africains sont eux ravis d'entendre cela, car ils ont horreur d'être confrontés à ceux qui pourraient se révolter, où qui votent contre les régimes en place, etc.

Il faut aussi accepter le fait que la concentration spatiale des populations est indispensable, et qu'elle doit être gérée. L'Afrique ne se développe pas partout à la même vitesse, mais il faut qu'elle se développe de telle manière à ce que les inégalités individuelles de la qualité de vie soit modérées.

Prévenir les conflits en tenant compte des impératifs du peuplement est aussi primordial, et c'est quelque chose qui n'est pas maîtriser pour le moment. (Dixit, l'exemple qui a eu lieu au Rwanda, qui risque de se produire au Burundi, etc.).

Pour gérer le peuplement, il faut un cadre d'analyse dans lequel la notion de démographie/économie est prise en compte. Mais cette notion n'est actuellement pas issue de l'économie de développement, car elle prend sa source sur l'économie de marché (capitaliste) comme nous le vivons tous actuellement, dans laquelle la notion de démographie et d'espace n'est pas prise en compte, et cela ne fonctionne pas !

Pour Jean-Marie Cour, si lutter contre la pauvreté des personnes est une aberration, il est nécessaire de lutter contre la pauvreté des collectivités territoriales car elles ont besoin de posséder un minimum de budgets pour investir au niveau des communes, ainsi qu'une capacité à pouvoir redistribuer ; c'est là que prend tout l'intérêt d'une monnaie locale, considérée comme le « miel » de la ruche !

Au sujet de la nécessité de transferts des peuplements, JM Cour explique qu'il y a des investissements qui

ne sont pas à la portée des collectivités territoriales : il y a un retard considérable en infrastructures qu'il est nécessaire de financer, mais il peut sembler dommage que ce soit des pays asiatiques qui viennent financer ces projets qui ont été inventés et dessinés soigneusement depuis vingt ans.

En complément des aides « compassionnelles » innombrables pour répondre aux objectifs de développement durable, il faudra accompagner le peuplement de la planète là justement où les êtres choisissent de la peupler par des investissements, dans le rythme imposé par ces peuplements.

La raison de ces transferts provient de la restriction imposée aux migrations internationales. S'il est tout à fait normal de refuser l'ouverture des frontières, cela à un coût, et c'est justement là la contrepartie des transferts qui doivent être réalisés. Pour JM Cour, si l'on parvient à réaliser ces opérations, le XXI^e siècle sera vivable ; dans le cas contraire, cela pourrait devenir une catastrophe !

JM Cour dit avoir beaucoup appris sur l'importance de l'économie informelle lors de ses travaux, en particulier par ce qu'elle apporte à tout un continent en voie de peuplement rapide ; c'est un exemple fort intéressant, et l'Europe aurait beaucoup à gagner à l'apprendre pour pouvoir la transposer dans ses systèmes économiques, à un stade où son économie tend à se ceindre en deux, avec d'un côté l'économie mondialisée, et de l'autre une économie locale qui est en perte de vitesse.

Claude Fischer-Herzog remercie Jean-Marie Cour pour son exposé.

Elle se dit être séduite par l'idée d'introduire l'économie populaire dans les économies formelles européennes. Il est important de ne pas détruire cette économie en Afrique, à l'heure où bon nombre souhaiterait la légaliser afin de pouvoir lever l'impôt.

Quelle pourrait plutôt être la façon de réguler cette économie informelle, ce sera la question au cœur d'une conférence qu'ASCPE-Les Entretiens Eurafricains et Eurafric 21 organisent à Ouagadougou -BF- le 1^{er} mars 2019.

La parole est ensuite donnée à Oumar Bâ :

Oumar Bâ remercie Claude pour cette invitation, salue l'ensemble de ses collègues ici présents pour leurs analyses brillantes, ainsi que l'assemblée pour sa participation active.

Oumar va aborder le thème du Pacte de Marrakech, ce pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui a été acté les 10 & 11 décembre 2018 au Maroc.

Pourquoi le Maroc, et pourquoi un pacte mondial pour les migrations sous l'égide des Nations Unies ?

La 2^e question portera sur les problématiques sous-jacentes, notamment en termes de défis de développement, en partant qu'un constat du passé, du temps présent, et surtout d'une perspective heuristique sur une planification stratégique globalisée.

Pour revenir au 1^{er} axe de la réflexion, il faut savoir que le Maroc est un pays très important dans le dispositif de l'Euromed, la Coopération euro-méditerranéenne, d'où transitent beaucoup d'immigrés clandestins à destination de l'Europe. Le Maroc est aussi un pays fondamental qui a une politique très intéressante au plan national en matière d'immigration et d'asile depuis 2013, lui permettant d'accorder le droit d'asile à plus de sept mille demandeurs, en régularisant deux vagues successives en provenance d'Afrique subsaharienne. Dans sa 1^{ère} phase, le Maroc a ainsi accordé vingt quatre mille demandes de séjour sur son territoire, et vingt-huit mille demandes dans sa 2^e phase.

Globalement, ce pacte de Marrakech est intéressant, mais il faut prendre en considération qu'il est très clivé ! il repose sur vingt-trois objectifs majeurs, dont l'un est le rejet de la discrimination des immigrés ; c'est très important car cela permet de situer la problématique aujourd'hui dans le cadre des rapports Nord-Sud.

La 2^e chose à prendre en considération concernant ce pacte est qu'il s'opère, en termes d'opérationnalisation technique, sur plus de deux cents mesures ! Il est à l'image de tous les pactes internationaux, même s'il est cette fois-ci non contraignant, c'est probablement le 2^e plus grand document des Nations Unies après celui de la COP21, non seulement parce qu'il relève de la Softlaw, mais qu'il permet de toucher un point important : les mutations contemporaines des mouvements globaux : si l'on observe la

période entre 2015 et 2018, il a été enregistré un bon de 14 millions d'immigrés qui sont venus s'ajouter au 244 millions qui ont transité par-delà les frontières ; ce qui peut se comparer à l'équivalent de la population du Sénégal qui, en l'espace de 3 ans seulement, a eu des flux migratoires à travers les frontières internationales. Or, une problématique fondamentale sous-jacente à ce phénomène est que l'Afrique constitue un des lots de ce maillon.

L'autre problématique qui rend le pacte de Marrakech intéressant, ce sont les 60 mille morts à travers les déserts et en mer qui ont été recensés par les Nations Unies : quelles sont les raisons pour lesquelles ces gens meurent en tentant de rejoindre l'occident ?

La raison 1^{ère} est due à l'instabilité qu'il existe dans les pays de départ, puis du fait des problèmes de gouvernance systémiques, et à cause d'un problème de déficience organisationnelle de l'espace et de l'économie. Toutes ces causes misent bout à bout reviennent à prouver que tous ces pays de départ sont défaillants du point de vue de la lecture contemporaine de l'économie mondiale. Mais lorsque l'on se situe en Europe, et en Occident en général, il est essentiel d'aborder ces questions avec la pleine connaissance des codes culturels de l'Afrique si l'on veut soumettre des pistes de solutions efficaces, particulièrement en ce qui concerne la problématique de la natalité. Car nous sommes en Occident dans l'école cartésienne, pour laquelle la démographie constituerait un coût social et économique. Or, en Afrique, au sein des Etats moins sécularisés, il y a une autre philosophie du développement qui s'opère : en effet, vous êtes riches lorsque vous possédez de nombreuses têtes de bœufs, mais vous êtes aussi riches du point de vue de la symbolique collective lorsque vous possédez de nombreux enfants ! Or, le paradigme religieux et cognitif se télescopent ; ainsi il se crée une autre charge émotionnelle à la fécondité ! A ce niveau-là, c'est bien le dividende démographique qui est priorisé, et non l'argument marcusien.

En mettant son appartenance et ses origines un instant de côté, Oumar Bâ propose de déconstruire de son point de vue ce paradigme marcusien, et ce pour deux raisons fondamentales :

la première est axiologique en ce sens où cela part d'un postulat qui est erroné, parce qu'il consiste à dire que les dynamiques sociétales sont statiques, or, la démographie est le facteur primordial de la puissance, en ce sens où tout simplement plus vous avez d'enfants, et donc de main-d'œuvre, plus vous êtes à même de subvenir à vos besoins en cultivant, en commerçant, etc.

Puis, le deuxième paradigme qui est erroné à travers cet argument marcusien est que lorsque l'on prend les dynamiques sociétales africaines, la jeunesse est aujourd'hui relativement scolarisée et elle a accès à internet, soit au mouvement des idées et du savoir ! Elle n'a donc pas forcément besoin de venir en Europe pour savoir ce qu'il s'y passe ; mais elle peut aussi bénéficier d'enseignement à distance pour se former et obtenir des diplômes. C'est très intéressant, car cela permet aussi de dire que l'Afrique possède des atouts, et alors qu'elle est encore sous peuplée, elle est le continent de l'avenir, parce qu'elle possède l'essentiel des potentiels de richesse de développement.

Pourquoi ce paradigme marcusien n'est pas opérant en Afrique de façon fondamentale, et ce, même si la démographie peut être source de problèmes organisationnels, de vie en société, etc. ? Simplement parce que, si vous observez par exemple le 1^{er} objectif stratégique de Poutine lorsqu'il accéda au pouvoir, ça a été de relancer la démographie Russe parce qu'il pensait que le pays était dans une phase de stress démographique !

Si l'on revient au cœur du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, et en particulier au sujet du Pacte de Marrakech : qu'est-ce que le Pacte apporte en plus ? Avant que ce pacte ne soit acté, un débat s'opérait en Europe, ainsi qu'entre l'Europe et l'Afrique telle une sorte de césure de l'appréciation du droit international, puisque l'Europe aurait inventé le laissez-passer européen : un pays européen peut, dans le cadre de ce laissez-passer, arrêter des gens immigrés pour les transférer dans un pays africain de son choix après investigation, pays qu'il estime être le pays de départ. Tout cela a été acté, et ça représente ni plus ni moins qu'une violation du droit international, et les pays Africains s'y sont opposés en vertu de la Convention de Genève de 1951, mais aussi au nom des droits diplomatiques, humanitaires et des immunités !

C'est très intéressant car encore une fois, n'use était ce pacte, il n'y aurait pas eu de cadre et de convergence systémique, juridique, politique et diplomatique pour pouvoir mieux négocier ces types de quiproquos qui peuvent émerger entre l'Europe et l'Afrique, où l'Europe reproche encore souvent à

l'Afrique de ne pas donner suffisamment la possibilité d'expulser les immigrés.

Un autre élément important est de comprendre quels sont les pays qui s'opposent à ce pacte, comme les Etats Unis qui n'étaient même pas autour de la table des négociations ; le 1^{er} pays à avoir tiré sur l'idée du pacte est le dernier gouvernement Belge en date, suivi par les mouvements d'extrêmes droites, contribuant à causer ensuite la chute du 1^{er} ministre Charles Michel...

Mais globalement, un des objectifs majeurs du pacte vise aussi à abaisser de -3% le coût des flux financiers au niveau des transferts d'argent au sein des pays africains. Si l'on observe la moyenne globale dans le monde, elle se situe à 3%, mais en Afrique, le taux des transferts d'argent à destination de l'Afrique se situent en deçà de +9,4% selon les statistiques 2018 de la Banque mondiale et du FMI !

Ces transferts d'argent à destination d'Afrique représentent 60 milliards USD/an, et en parvenant à faire appliquer ce nouvel objectif de 3% d'intérêts, nous parviendrions à une économie de 3,6 milliards USD/an (6%), soit 1969,2 Milliards de F CFA !

Ce sont donc des sommes considérables, telles des niches économiques qui pourraient permettre de redéployer les financements de la diaspora africaine vers l'Afrique, non pas seulement à destination d'aides familiales, mais aussi afin de financer des petites et moyennes entreprises. Ces aides peuvent aussi contribuer à aider les immigrés dans les pays d'accueil, tout autant que contribuer aux investissements à destination des pays d'accueil !

Discussion avec la salle :

Philippine Cour revient sur l'origine du Pacte de Marrakech, et à la migration circulaire : Que se passe-t-il lorsqu'un pays européen refuse un droit d'asile ?

Pour exemple, l'Allemagne a tenté de renvoyer des Marocains chez eux, mais l'Etat Marocain s'y est opposé ; aussi, cela donne une mauvaise image de la personne migrante, et l'on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles cette personne est persona non grata chez elle !

Il semblerait qu'une des difficultés de ce pacte réside dans sa capacité à faire accepter aux pays d'origine leurs propres ressortissants migrants.

Chloé Aïcha Boro souhaite un éclaircissement de Pierre Kamdem quant à l'idée de fortifier les institutions des Etats Africains grâce au concours des Etats Européens !

Pour Chloé Aïcha, ce n'est pas à l'Europe de venir fortifier les institutions Africaines, car elle souligne que cet accompagnement risque fort d'être exogène et inapproprié !

Caroline dit avoir été surprise par l'utilisation du terme de « sous-continent étant constitué d'une multitude de petits pays » en regard à l'Afrique, et elle aimerait une explication de ces terminologies.

Au sujet de la création de ruches en termes d'économie circulaire et solidaire, ce message pourrait aussi être transmis à de nombreux pays, comme en France où l'organisation des bassins de vie a beaucoup de mal à se développer, comme en témoignent les manifestations des Gilets jaunes actuellement.

Caroline (2) souhaite interroger Pierre Kamdem et Jean-Marie Cour sur le qualificatif employé de frontières épaisses !

Pierre Kamdem revient sur une remarque faite précédemment, comme quoi il était abusif d'utiliser le terme de « développement de l'Afrique » durant la période coloniale.

En tant que géographe, il précise qu'il analyse les événements de façon factuelle, en définissant des espaces en fonction des périodes, pour en comprendre les évolutions et les mutations.

Loin de toute réaction émotionnelle, Pierre aborde ses analyses en tant que chercheur de façon rationnelle, et son travail s'appuie sur l'évolution des cartes et sur les mutations spatiales qui ont lieu ; en effet, lorsque les espaces se transforment au fil du temps, il est alors possible de raccorder ces événements à l'idée d'un développement visible. Il s'agit là d'études effectuées à partir d'éléments géographiques s'étalant sur cinq

siècles, de manières factuelles et qui ne peuvent être remises en question ; les résultats qui en découlent renvoient au développement géographique de l'Afrique !

Concernant la question du remaniement des institutions africaines : pour Pierre, c'est un sujet essentiel sans lequel on ne peut traiter efficacement la problématique soulevée par les migrations.

En effet, c'est courir à un échec assuré que de vouloir construire des relations et des programmes techniques extrêmement performant, puis de vouloir les confronter avec des institutions africaines fragiles, pourtant incontournables dans l'application effective de ces programmes. Aussi, si ces institutions ne sont pas préalablement rendues viables et solides, et ce, quels que soient les apports financiers qui seront proposés, les techniques, les connaissances et les savoirs qui seront offerts, ce sera peine perdue.

Jean-Marie Cour dit ne pas utiliser volontairement le terme de « frontières épaisses », mais il ne fait que reprendre un terme ressent couramment utiliser.

Il confirme que l'Afrique a bien été « balkanisée » en une cinquantaine d'Etats par les différents colons européens qui se sont succédés ; en effet, le continent a été découpé en de multiples frontières de façon arbitraire, et ce, à la différence de ce qui s'est produit en Amérique Latine où il y avait alors une autorité planétaire, en l'occurrence un Pape, qui a interdit à toute nation de mettre un pied sur le continent Sud-Américain, en dehors du Portugal et de l'Espagne. On comprend qu'une multitude de frontières puissent freiner de facto la mobilité et la migration. Il suffit d'observer attentivement la carte africaine pour voir les innombrables routes qui s'arrêtent aux frontières. Ces frontières morcellent l'espace, et leur seule existence gênent le déplacement naturel des populations ; de plus, compte-tenu des contraintes géographiques et géopolitiques de l'Afrique, ainsi que de l'incidence du marché mondial, on peut se demander comment il est possible d'accompagner favorablement la transition démographique qui est en cours avec cette multitude de frontières, à l'épaisseur parfois complexe !

Pour **Pierre Kamdem**, la notion de frontières épaisses ne se mesure pas de manière physique et immédiate ; par contre, elle peut se mesurer par l'épaisseur de la liasse de billets qui seront utilisés, par le nombre de documents qui sont produits, et par les procédures administratives à effectuer pour franchir une frontière !

Pour exemple, Pierre rappelle qu'il est plus compliqué de franchir la frontière entre le Togo et le Bénin, que de vouloir partir du Bénin pour rejoindre la France !

Claude Fischer-Herzog précise que les « PDG » (Police-Douanes-Gendarmes) aux frontières africaines contribuent très fortement à freiner les flux humains par leurs actes de corruption avérée !

Le film intitulé « Frontières » qui a été réalisé en caméra cachée par la CEDEA, dénonce l'étendue de ces corruptions ! Depuis, Marcel De Susa a pu montrer ce film aux gouvernements africains qui, s'ils ont reconnu être informés de ces agissements subversifs, ont révélé qu'ils n'avaient pas conscience de l'ampleur du phénomène...

Oumar Bâ aborde la question du refus du Maroc d'accueillir des marocains qui ont été refoulés en voulant migrer en Europe : pour Oumar, le Maroc est dans son droit du point de vue international, si celui-ci estime que ces immigrés ne sont pas Marocains, où qu'ils possèdent un lourd passé quant à leur degré de criminalité. En effet, il est important de savoir qu'une personne qui se revendique Marocain alors qu'il ne l'est pas, se verra fréquemment refuser l'extradition vers le Maroc à juste titre, mais après 90 jours passé dans le pays où elle est en transit, celui-ci sera obligé de la libérer, et cette personne se retrouvera alors dans la nature...C'est là une hypothèse fréquente qu'il est important de ne pas négliger.

Pour Oumar Bâ, il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande diplomatie, et de moins de condescendance, au niveau des relations internationales. Mais cette diplomatie est parfois dévoyée sur la place publique, les réseaux sociaux, et à travers les médias, alors qu'elle devrait surtout avoir lieu au sein des chancelleries, afin de réguler plus efficacement ces demandes migratoires, et avoir des ententes entre Etats pour éviter ces situations.

Hervé Le Bras : Selon les Nations Unies, il existe 288 millions de migrants par an à travers le monde ! Cela ne signifie pas qu'il existe 288 millions de personnes qui se déplacent chaque année, mais qu'il y a 288 millions de personnes qui vivent dans un pays différent de celui où elles sont nées, et certaines d'entre-elles y vivent depuis des décennies !

Comme géographe, quand on cherche à calculer quel est le solde migratoire mondial par an, celui-ci se situe aux alentours de 8 millions de personnes, soit 1 terrien sur mille qui migre chaque année ! Cela n'est pas gigantesque...

Voici le classement des pays en termes de fécondité et de migrations : (cette liste est classée par ordre de fécondité décroissante) :

Le pays le plus fécond en Asie est l'Afghanistan, suivi par l'Irak, la Palestine, le Yémen et le Pakistan.

Et pourtant, ce sont cinq des pays au monde où il y a des troubles politiques graves !

Si l'on observe ensuite des pays plus calmes, comme Taïwan, Singapour, la Corée du Sud, Hong-Kong, et le Japon, ceux-ci sont tous en dessous d'une fécondité de 1,4 enfant par femme.

En Afrique, les pays les plus féconds sont :

Le Niger avec 7,3 enfants par femme, suivi par la Somalie avec 7,1 enf./femme, la RDC Congo avec 6 enf./femme, le Mali avec 5,9 enf./femme, le Tchad avec 5,8 enf./femme, et le Burundi avec 5,6 enf./femme.

Comme par hasard, ce sont à nouveau des pays où les troubles politiques et sociaux sont graves !

Aussi, on peut se poser la question de savoir en quoi des troubles graves peuvent augmenter la fécondité ; cela s'explique de deux manières : lorsqu'il y a des troubles graves, les femmes sont souvent violées, la distribution des contraceptifs devient impossible, le désordre règne et la fécondité reste élevée.

Ce sont aussi des pays où la croissance démographique est très forte, et où il est maintenant difficile pour les plus jeunes générations de se marier, entre autres à cause des questions d'héritage, et c'est une sorte de cercle vicieux qui a été engendré par ces histoires de fécondité.

Hervé Le Bras se demande si cette question est posée dans le gigantesque débat Malthusien (*Doctrine politique prônant la restriction démographique*) qui est en cours, et qui comprend des milliers d'ouvrages, souvent très sérieux !

Car la thèse opposée à celle de Malthus est la thèse de Boserup, abordée dans le remarquable ouvrage intitulé « Croissance démographique et développement agricole » ; en effet, l'antithèse de Malthus explique que la croissance démographique pousse au développement agricole, soit à l'augmentation des rendements.

Lorsque l'on observe les statistiques de la FAO (*L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture*) ce n'est pas du tout le cas pour les pays du Sahel, hormis le Sénégal, car il n'y a pas une augmentation aussi rapide des rendements par rapport à l'augmentation de la population, entre autres à cause de terres difficiles à cultiver !

Il est important de se souvenir que l'hypothèse moyenne des Nations Unies prévoit 70 millions d'habitants au Niger d'ici à 2050 ! Aussi, il faut faire attention lorsque l'on défend des thèses anti Malthusienne, car il est important de pouvoir apporter la démonstration qu'il existe par exemple des solutions pour le Niger de s'en sortir dans trente ans.

Enfin, Hervé Le Bras revient sur la question du retour des migrants dans leur pays d'origine : pour lui, il ne sert à rien de financer des organismes comme l'OFPRA (*Office français de protection des réfugiés et apatrides*) qui est chargé d'accorder ou non le droit d'asile aux demandeurs, quand on constate que la majorité des demandeurs qui sont déboutés finissent par rester sur le territoire, pour devenir des migrants clandestins ! Cette question du retour des migrants nourrit aussi un rejet des migrations dans l'opinion française. Pour exemple, il y a de nombreuses demandes d'asile en provenance du Bangladesh, mais 90% des demandes de retour sont refusées ; ce chiffre s'élève à 50% pour la Turquie, et à 50% concernant la Chine ! Aussi, on constate la mauvaise volonté de certains pays, comme la Moldavie qui répond systématiquement avec une semaine de retard face aux échéances, quant aux sollicitations du retour de ses ressortissants ...

Hervé Le Bras souligne l'importance d'avoir un rapport de traitement égalitaire des migrants entre les pays

du Nord et du Sud, afin de pouvoir faciliter les flux migratoires à destination de l'Europe.

Claude Fischer-Herzog remercie l'ensemble des intervenants et participants.

Elle confirme que deux autres conférences de la plateforme UE/Afrique(s) seront proposées sur le sujet des migrations :

1. Le 3 avril : le rôle des diasporas dans le développement endogène de l'Afrique de l'Ouest, dans l'accueil et l'insertion des migrants ; les enjeux des visas pour favoriser une mobilité circulaire positive.
2. En mai : centres et périphéries. Comment rapprocher et intégrer les populations exclues du développement et de l'urbanisation, ou de la mondialisation, face aux défis de l'aggravation des inégalités, de l'exode rural et des migrations.
(Cf. Laurent Caroué, géographe).

Elle rappelle que l'AG d'EURAfrICLAP qui produira le festival 2019 « Regards croisés sur les migrations » (10 au 16 juin à Paris) aura lieu le 3 avril dans le prolongement de la conférence UE/Afrique(s).

Mars 2019 – ASCPE-Les Entretiens Eurafricains – Paris.